

À ALENÇON, STATIONNER EN CENTRE-VILLE LORSQU'ON Y HABITE



C'EST FACILE ET MALIN !

Bénéficiez du
TARIF RÉSIDENT valable
pour le stationnement dans
les 2 zones payantes.

Tarif : 35 € par mois et par véhicule

Condition : Vous devez être domicilié dans une
rue, ou place, où le stationnement est payant,
OU résider dans la zone piétonne du centre-ville.

EN PRATIQUE

- Afin de bénéficier de ce tarif, prenez rendez-vous auprès de l'accueil du service Tranquillité Publique, au 02 33 80 87 80.
- Lors de l'inscription, pensez à vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la carte grise du véhicule.
- Une fois l'inscription enregistrée, vous pourrez régler votre abonnement mensuel directement à l'horodateur, par carte bancaire.



 Zone bénéficiant de la tarification

Service Tranquillité Publique - Stationnement :
18 rue de Bretagne, tél. 02 33 80 87 80